

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LOURDOUEIX SAINT PIERRE

L'an **deux mil vingt deux, le vingt quatre juin, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LOURDOUEIX SAINT PIERRE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Roger LANGLOIS**.

Étaient présents : M. Roger LANGLOIS, M. Moïse DAUDON, M. Jacques AUSSOURD, M. Jean-Louis CARRAT, Mme Monique GAGNERAULT, Mme Martine GONIN, Mme Alexandra MONNET, M. Philippe RAOULT, Mme Sylviane JALOUX, Mme Annie MARCHAND, M. Michel AUGER, Mme Martine JAMET.

Étaient absents excusés : Mme Florence BOULAIS, Mme Fabienne MAILLIEN, M. Simon DUMONTET.

Procurations : Mme Florence BOULAIS en faveur de Mme Alexandra MONNET.

Secrétaire : Mme Monique GAGNERAULT.

INFORMATION : Approbation du CR du dernier CM du 14/05/2022. 12 pour et 1 abstention

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-029 : Soutien du Conseil municipal à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France.

Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement, et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie, demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale.
Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences, des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un Etat devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'État et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons. Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'Etat, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement.

Que vivent la ruralité et les communes, petites Républiques qui font la grande ! »

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOUTIENT l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

13 VOTANTS

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-030 : Compétence de l'eau potable transfert en 2026.

La CCPCM (Communauté de Communes Porte de la Creuse en Marche) réalise une étude de diagnostic réseau d'eau potable sur le territoire. Il semble se dessiner que la délégation serait attribuée aux communautés de commune afin que, par la suite, elle soit attribuée à un syndicat, à condition qu'il dépasse les limites du territoire et peut être que le syndicat pourrait déléguer une partie de la compétence aux communes. Monsieur Le Maire souhaite connaître les avis et les souhaits des membres du conseil.

Les membres du conseil votent, à 11 voix pour et 2 abstentions, l'attente du résultat de l'étude de la CCPCM en 2024.

13 VOTANTS
0 POUR
11 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-031 : Choix d'un restaurateur pour la reprise du bar-restaurant communal.

Le Maire présente aux membres du conseil les dossiers des candidats pour la reprise du bar-restaurant communal :

- M. et Mme PERTIN, qui exploitent un restaurant à Parnac ;
- M. DAUDON, qui exploitait un restaurant en Seine Maritime depuis 2013 ;
- M. RIGOLIER, qui a juste échangé verbalement avec Monsieur Le Maire.

Après étude des dossiers, Le Maire demande aux membres du conseil de voter.

Voici les résultats : 12 voix contre et 1 abstention pour M. et Mme PERTIN, 13 voix pour M. DAUDON et 13 voix contre M. RIGOLIER.

À l'unanimité, les membres du conseil décident de louer le bar-restaurant à M. Daudon à compter du 1^{er} juillet 2022, et ce gratuitement jusqu'au 30 novembre 2022, ensuite le montant sera de 300 € HT, ainsi que le logement pour 350 € mensuel à partir du 1^{er} septembre 2022.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-032 : Demande d'aide financière du Club d'équitation.

Une demande de subvention a été demandée pour une jeune fille résidant la commune pour sa participation au championnat de France d'équitation et dont le coût s'élève à 572 €.

Après débat des membres du conseil, une participation de 300 € est accordée à l'unanimité.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2022-033 : Demande de subvention de l'association DOJO 190 d'Orsennes.

L'association DOJO 190, club de judo, situé à Orsennes et dont le siège se situe à la Mairie de Saint Plantaire, demande une subvention. Vu la crise passée et la pratique sportive en baisse, le courrier explique que l'association en a subi financièrement les conséquences.

Les membres du conseil, à l'unanimité, refusent cette demande.

13 VOTANTS
0 POUR
13 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-034 : Adoption des règles de publication des actes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. À défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. À cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 4 abstentions :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
4 ABSTENTIONS

INFORMATION : Informations diverses :

-Défense incendie ;

-Meurgues ?

-Logement disponible T 4 au lotissement du Berniguet loyer 507.35 € ;

-MAF agrément nouvelle présentation du département le 10/06/22, suite à cette réunion avec M Lemaire Directeur de la MDPH au département il a été agréablement surpris de la conception et l'équipement mis à disposition mais pour lui le logement serait plus propice à des enfants. Il nous donne une réponse d'ici septembre je lui ai dit que le délai était long et que j'étais déçu car un courrier leur a été adressé en 2019 bien sûr il évoque la COVID.

Depuis cette réunion, dans la semaine, une association de Guéret demande une visite programmée le jeudi 30/06 à 10 H ;

-Achat immeuble Dévoreix (rendez-vous avec Maître Delille le 29/06 à 9 h 30), une nouvelle proposition va être faite à Mme Dévoreix pour lui laisser le garage de son vivant ;

-Avancement travaux à l'ancienne poste, les 3 dames de la Châtre ne prennent plus que la grande pièce mais avec un loyer plus important, (thérapeute en médecine douce, somatothérapeute + hypnose, relaxation)

question de Fabienne pour sophrologue il reste 1 pièce de disponible ;

-Démarrage de la sectorisation du réseau eau potable le 4/07/22 coupure d'eau secteur par secteur demi-journée ou journée complète informer la population car l'eau sera parfois blanche ou trouble autrement dit avec de l'air, laisser couler surtout le matin avant de s'en servir, bien communiqué avec les habitants ;

-M. Debreczeni au 16 les Chaumes, problèmes évacuation d'eau lors des gros orages, la commission travaux va se rendre sur les lieux pour définir les travaux à réaliser ;

-PLUI, réunion publique le 27/06 a Genouillac à 18 h 30 salle des fêtes informer autour de vous pas de participant aux autres réunions sachez que ce sont des décisions d'urbanisme pour les 15 ans à venir d'où l'importance ;
-DETR, que fait-on ? pas de décision, se tenir informer de l'évolution ;
-Fossé sur route accès Vicini au Virly, la commission travaux va se rendre sur les lieux pour définir les travaux à réaliser
-Parc multisport ? Pour 2023, l'État débloque en 2022/2023, 1 440 000 € pour accompagner les communes rurales pour des terrains de jeux multisports, on attend la proposition et surtout l'accord de subvention ;
-Fourrière (Moïse compte rendu réunion com com), Moïse qui a assisté à la réunion CCPCM prend la parole et expose le sujets abordés, aucune décision mutualisées n'a été prise aucun apport de notre communauté la réponse est que chaque commune doit assurer sa compétence ;

-Lampadaire aux lotissements du Berniguet et La Gravade, solaire ou électrique ? Creusalis nous demande de remettre en état l'éclairage public nocturne aux lotissements, un devis de chaque état va être étudié, décision a un prochain conseil d'autant plus qu'aucun budget n'a été prévu ;
-ARE Teissedre, nouvelle demande de M. Teissedre au tribunal administratif de Limoges où nous sommes condamnés à régler 1 200 € pour ses frais d'avocat. Rédaction d'un nouvel arrêté de refus rédigé par notre avocat moyennant 360 €, à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,
Monique GAGNERAULT

Le Maire
Roger LANGLOIS